

PLAN DE JAUGE MAT - BOME

X. VOILES

Seuls les voiliers professionnels ayant signé un contrat avec la F.F.V. sont autorisés à confectionner les voiles de X 4.

Pour la fabrication amateur, les demandes individuelles devront être formulées auprès de la F.F.V. (CN.X 4).

Les numéros de voile sont délivrés par la F.F.V. (CN. X 4) ; chaque voile portera un numéro différent. A partir du 1er janvier 1978, le numéro composé de 3 chiffres 1 à 999 sera suivi d'une lettre : A pour le 1er mille, B pour le 2ème mille, et ainsi de suite.

Le positionnement et la dimension des numéros, des marques de nationalité et des emblèmes de classe sera conforme au règlement de l'I.Y.R.U. et aux plans donnés en annexe.

La couleur des emblèmes de classe sera bleu-roi, celle des chiffres, des lettres et des marques de nationalité est libre mais devra être identique pour tous les signes. Les emblèmes de classe seront placés approximativement à 20 cm de la bordure et sur son tiers arrière. Les chiffres et lettres (exemple : 599 R) seront placés entre la latte supérieure et la latte intermédiaire, et auront les dimensions minimales suivantes :

Hauteur : 250 mm
Épaisseur : 75 mm
Largeur : 250 mm (sauf pour la lettre L et le chiffre 1).

X.1. Tissu

Seuls sont autorisés pour la confection des voiles les tissus suivants :

- Saitiss (Tissaverre) référence 3500 M 5 Oz spécial liseré rouge ;
- Bainbridge référence 5 Oz resinfinish B SDS liseré rouge décalé.

Les liserés devront être apparents sur toutes les coutures de laizes. Toute la voile, y compris les renforts, les goussets de lattes et le fourreau, devra être confectionnée dans l'un ou l'autre tissu autorisé exclusivement.

X.2.1. Jauge de la Voile «Maxi» : La jauge s'effectue à plat sur le sol en fonction de l'existence obligatoire d'un fourreau :

- en déterminant la position des points de jauge A, B, C, D, E, F, G,
- en vérifiant les mesures de triangulation AB, BC, CA ;
- en vérifiant la position des goussets et la longueur des lattes ;
- en vérifiant les mesures de ronds (médiannes horizontales pour guindant et chute, transversale pour la bordure) ;
- en vérifiant la largeur du fourreau.

X.2.2. Jauge de la voile «Inter» :

La surface de la voile «Inter» est libre, à l'intérieur du triangle défini par celui de la voile «Maxi» tout en respectant les contraintes générales (cf. X.4.1).

X.3. Définition des points de jauge :

- Point A : Intersection du bord arrière du fourreau avec la chute de la voile ;
- Point B : Intersection du bord arrière du fourreau avec la bordure de la voile ;
- Point C : Intersection de la chute (en venant de la latte inférieure) et de la bordure, ou de leurs prolongements.

Points D, E, F : Intersections des dessous des goussets avec la chute (D gousset central, E gousset supérieur : F gousset inférieur).

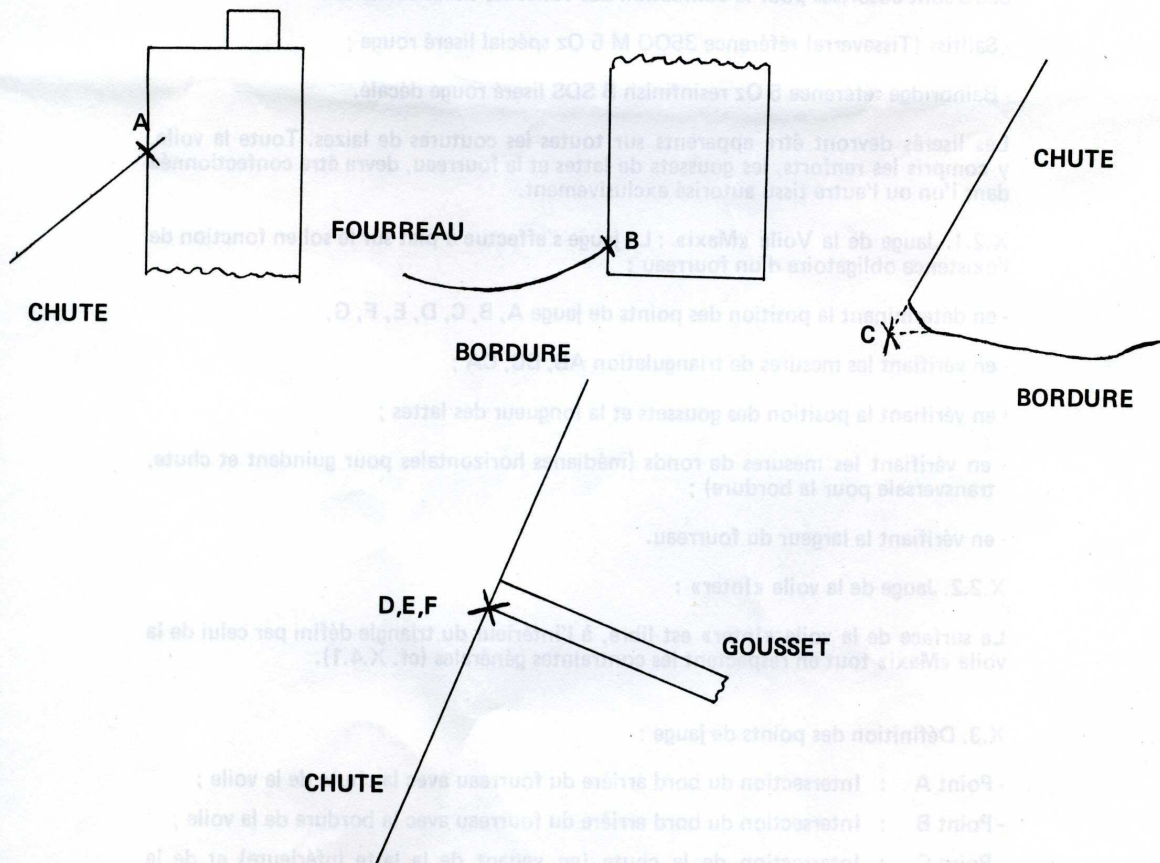
Point G : Milieu de la bordure BC (obtenu par pliage)

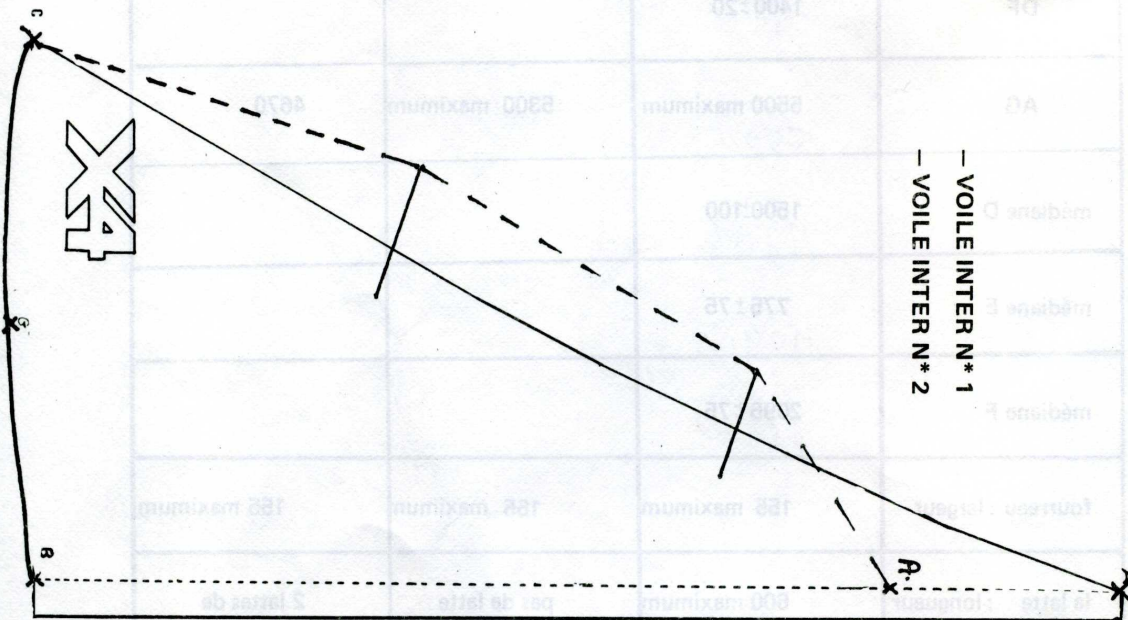
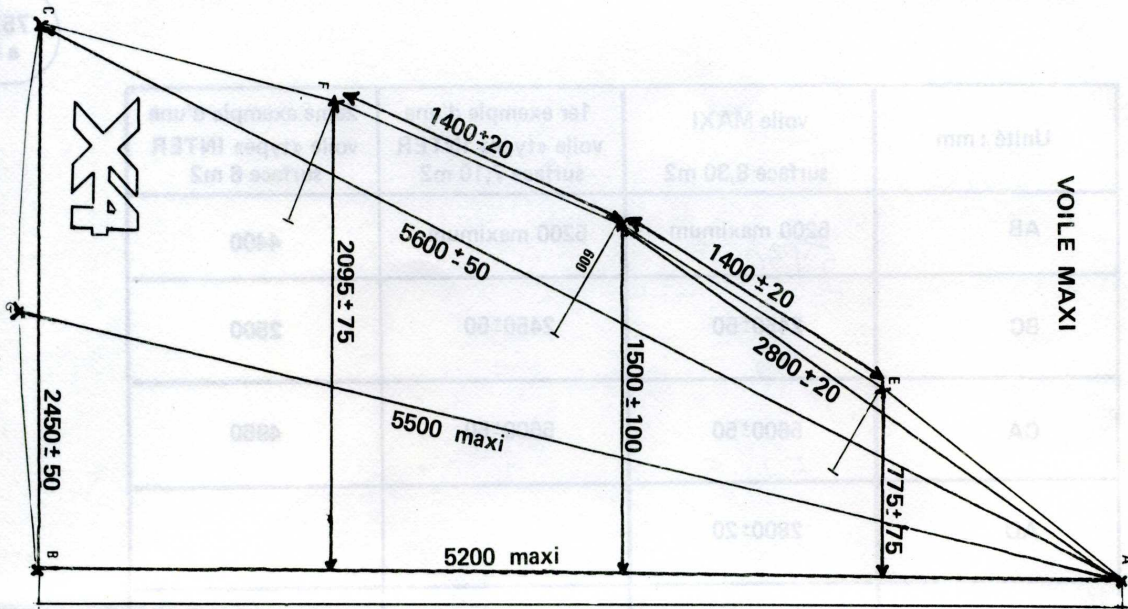
7572
a 7

- Les mesures médianes seront prises entre les points de jauge sur la chute et le bord arrière du fourreau.

X.4.1. Contraintes générales.

- Les lattes devront être sensiblement perpendiculaires à la chute de la voile et pourront être de longueur différente. L'«Inter» pourra porter jusqu'à trois lattes, dont l'emplacement restera libre.
- Les fourreaux de largeur non constante sont autorisés.
- La (les) latte(s) de bordure est (sont) interdite(s).
- La bordure devra être régulière, elle ne devra en particulier présenter ni angulation, ni inversion de courbure. La bordure sera libre, fixée seulement à la bôme au point d'écoute.
- Toutes parties non froissables ou non roulables sont interdites dans la voile et dans le fourreau.
- Les renforts au point de drisse, d'écoute, d'amure constitués au sens strict de plus de 5 épaisseurs de tissus (non-compris celui de la voile) ne doivent pas avoir plus de 500 mm dans toutes les directions à partir des points de jauge.





XI.2. Accastillage - Dérive - Gouvernail :

- N 16 - 1 poignée de manoeuvre composée d'un filin entouré d'un tube plastique.
- 17 - 1 butée de positionnement de la dérive.
- 18 - 1 tête de safran métallique permettant la manoeuvre du safran.
Celui-ci sera maintenu en position basse par une commande à distance.
- 19 - 1 barre en bois coulissant dans la tête du safran, d'une longueur maximum de 1080 mm.
- 20 - 1 stick non télescopique et sa ferrure de fixation sur la barre.
- 21 - 1 coin monobloc sur la barre pour la commande du gouvernail.

XI.3. Hâle-bas de bôme :

Il devra permettre un rapport de tension de 10 au maximum et sera composé d'une plaque métallique reliée par câbles métalliques à la bôme et au mât.
Un réglage de longueur est autorisé sur un des cables au moyen d'une latte métallique percée de trous.

XI.4. Accastillage mât et bôme :

Voir chapitres VIII et IX.

XI.5. Accastillage volant :

- poulies de rappel de hâle-bas de bôme au pied du mât.
elles auront un diamètre de réa de 30 mm maximum.
- poulies d'écoute de grand'voile. Il y aura 4 poulies simples dont une à ringot et une poulie auto-débloquante d'un diamètre de réa de 80 mm maximum.
- cables d'acier pour le hâle-bas de bôme et pour les estropes de poulies de grand'voile de 2 à 4 mm \varnothing .
- écoute de grand'voile \varnothing 10 mm minimum.
- diverses drisses pour amarrage de la voile sur la bôme, commande de hâle-bas, du cunningham, du gouvernail, du nable \varnothing 6mm.
- une pagaie.
- 15m de filin pour ancre.
- grappin de 1kg minimum.

XII. VALIDITÉ

Les présentes règles de jauge du X4 sont applicables à partir du 1er Septembre 1980. Toute modification à ces règles sera le fait de la Commission X4 ; elle ne pourra entrer en vigueur qu'après accord du Comité De Direction de la F.F.V.

X.II.2. Règles pour les régates de la classe.

Au choix deux voiles par bateau soit une voile «MAXI» et une voile «INTER» soit deux «MAXI», ou deux «INTER», pourront être utilisées dans une compétition (sauf en cas de dommage reconnu). Les deux voiles seront jaugées selon la procédure en vigueur lors de chaque compétition.

Le mât et la bôme ne seront pas changés durant une compétition, sauf en cas de dommage reconnu.

Les espars et les voiles de remplacement seront jaugés et tamponnés avant usage.

XIII. ADDITIFS.

EMBLEMME DE LA CLASSE

Échelle 1/40ème

